

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 12.50
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX n° 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ETRANGER : Un an Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.051
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES
MARTIGNY 61.051
PUBLICITAS S. A., SION 236

Annonces (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct.; SUISSE : 10 ct.; ETRANGER : 10 ct.
Réclames (le mm.) CANTON : 20 ct.; SUISSE : 30 ct.; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
n° 485, Sion

Règle des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

La petite histoire suisse

La bataille des religieuses du couvent de Klingenthal à Bâle en 1480.

Dans mon premier récit de la petite histoire suisse, j'ai abordé le domaine religieux en traduisant une anecdote sur Mathieu Schinner. Je ne quitterai pas ce domaine, mais, cette fois-ci, ce seront les religieuses qui feront les frais de la petite histoire, car il leur est arrivé au cours des siècles d'oublier qu'un bon exemple vaut mieux qu'un excellent sermon.

A Bâle, exactement « au petit Bâle » pour parler comme les welchs de notre belle cité sur le Rhin, il y avait, dans le quartier de Klingenthal, un couvent habité par des augustines venues en 1274 d'Alsace et de la Forêt Noire pour s'y établir définitivement. Tous ces nonnes, dit la chronique, étaient d'origine noble, et leur caractère s'en ressentait un peu. L'habit religieux ne pouvait dissimuler ce grain de fierté que chacune avait conservé. Au début, les bonnes augustines étaient sous la surveillance et le contrôle des pères dominicains qui avaient un couvent à Bâle également. Comme ces religieuses étaient mécontentes de leurs surveillants, qui, paraît-il, demeuraient trop près d'elles, les nonnes cherchèrent un surveillant plus éloigné. Elles le trouvèrent en la personne de Monseigneur l'Evêque de Constance qui mit tout simplement les augustines sous son autorité immédiate.

Le couvent des augustines était riche et magnifique, l'église également. Mais tout cela ne suffisait pas à ces dames de l'ordre de Saint-Augustin. Elles avaient connu les plaisirs du monde et ne pouvaient se soumettre aux règles sévères de l'ordre. Au lieu de se trouver à l'église aux heures prescrites, les religieuses allaient faire des visites en ville ou bien recevaient leurs connaissances. Une d'entre elles, non contente de tant de liberté, voulut par tous les moyens se soustraire aux règles et quitter l'ordre : normalement chose quasi impossible. C'est tout simple, pensa-t-elle, je mettrai le feu au couvent. Dame ! Elle le mit bel et bien, et une partie du bâtiment fut la proie des flammes avec tout ce qu'il contenait. La chronique ne dit pas si l'augustine incendiaire recouvra sa liberté. Elle rapporte seulement que les dominicains ne virent point de bonne grâce les augustines se soustraire à leur paternelle surveillance. Aussi déposèrent-ils une plainte auprès du pape Sixte IV, plainte qui mentionnait bien que ces dames n'étaient pas tout à fait en ordre avec les règles de l'ordre religieux, d'où nécessité de les ramener sous l'obédience des dominicains, comme par le passé.

Le pape reconnut le bien-fondé de la réclamation et une bulle fut rédigée en conséquence. Un délégué dominicain fut désigné avec mission d'en aller porter connaissance à la gent religieuse infidèle. A peine les nonnes eurent-elles aperçu le délégué, que la prunelle de leurs yeux se bomba sous l'effet de la colère qu'elles n'avaient pas pu maîtriser. Au moment où le délégué crut qu'il était indiqué de lire la bulle, les nonnes l'interrompirent et jurèrent de mettre le couvent à feu plutôt que d'obtempérer. Elles poussèrent, unies qu'elles étaient dans le malheur, un cri de colère si aigu que le pauvre délégué, bon père dominicain, en resta tout épouvanté. En fait, les augustines quittèrent le couvent en chœur, à l'exception de deux, dont l'une faisait partie de l'institution depuis plus de 70 ans.

Avec l'assentiment papal et celui de l'Empereur, les fugitives furent remplacées par 13 religieuses du couvent alsacien de Guebwiller. Mais toute cette affaire ne devait point trouver un dénouement si rapide. Les fières nonnes infidèles firent beaucoup de bruit auprès de leurs familles et de leurs amis de sang noble. Leur cause fut entendue et bien comprise par ces derniers. En dépit du pape et de l'Empereur, les religieuses et leurs alliés déclarèrent la guerre aux dominicains de Bâle. On chercha en vain à négocier et à amadouer les augustines rebelles. Tout ne servit à rien et les hostilités commencèrent. Le jeune baron de Klingenstein et le comte Oswald de Thiersstein, dont les parents avaient été les bailleurs de fonds du couvent, firent cause commune avec les infidèles religieuses. Le premier, à cheval, traversa la ville de Bâle en portant, piquée à sa lance, la déclaration de guerre aux pères dominicains. Il assura par ailleurs ces derniers que tout prisonnier dominicain qui tomberait

dans ses mains serait traité comme on traite les gardiens du harem du grand sultan.

Les Bâlois eurent à souffrir des hostilités. Les commerçants qui allaient à la foire de Francfort-sur-le-Mein étaient arrêtés et fouillés par les mercenaires de la noblesse qui veillaient les passages du Rhin. Les dominicains qui évitèrent tout contact n'eurent personnellement... rien à déplorer... aucune soustraction. Leurs ennemis s'accaparèrent simplement de tout ce qu'ils possédaient en dehors de la ville.

Les Bâlois qui éprouvèrent journellement des pertes cherchèrent aide et protection auprès de l'Empereur et auprès des Confédérés. On tâcha de persuader les nonnes de faire preuve de raison et de bonne volonté. Mais on finit par se rendre compte de leur opiniâtreté dans la cause, par elles défendues, et on se mit à leur volonté pour que la guerre n'ait pas de suite plus désastreuse.

Les 24 nonnes se rendirent triomphalement à

leur couvent ayant gagné la guerre en dépit du pape, de l'Empereur, des dominicains et des Bâlois. Ces derniers jugèrent peu digne de leur fierté d'avoir perdu la lutte contre quelques nonnes à tête un peu dure. Les 14 nonnes de Guebwiller furent obligées de céder la place et de repartir. Ce qui est le comble, c'est que les religieuses de Klingenthal reçurent 12.000 livres à titre d'indemnité de guerre et furent placées sous l'autorité immédiate du pape, qui les autorisa à choisir parmi elles la religieuse la plus digne à devenir leur supérieure.

En foi de quoi, la morale de cette anecdote est toujours la même : ce que femme veut, Dieu le veut !

Louis-Joachim.

(Tiré et traduit en partie de l'ouvrage « Die Schweiz » paru en livraisons en 1838 à Neuchâtel, chez Von Weibel-Comtesse).

Fonjallaz et consorts

Que pleine lumière soit faite

Un abonné nous prie de reproduire cette excellente correspondance particulière de notre confrère radical fribourgeois « L'Indépendant » :

Le colonel Fonjallaz a suffisamment fait parler de lui. Professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich, il fut privé de son poste et exclu de l'armée et du corps des officiers à la suite de ses aventures à la tête de la « Ligue des fascistes suisses ». Les pouvoirs compétents firent une bonne action lorsqu'ils mirent ainsi au ban de l'armée suisse ce chef douteux, qui complotait avec l'étranger et travaillait à saper les bases de l'ordre démocratique dans le pays. Il paraît que nos lois ne permettaient pas d'aller plus loin, d'autant plus que, selon nos renseignements, on ne pouvait pas, à ce moment, faire à M. Fonjallaz des reproches qui justifient une arrestation en temps de paix. Nous ajoutons foi à ces explications, n'ayant aucune raison de soupçonner leur bien-fondé.

On a maintenant mis la main au collet de ce mauvais Suisse, au moment précis où il allait, peut-être pour ne pas revenir, prendre le train pour Berlin, à Schaffhouse, en compagnie d'un ou deux complices assez bien au courant des agissements de leur illustre compère. Il faut déduire de ce geste énergique accompli à la dernière minute que du nouveau est survenu, qui put être dépeint par la police fédérale ou celle d'un canton. Nous sommes maintenant non pas encore en temps de guerre, mais en période de mobilisation générale, et l'attitude de nos gouvernements et de nos chefs militaires est surveillée de près par les services de renseignements étrangers, non point que l'on veuille s'immiscer dans nos affaires, mais parce qu'il est dans l'intérêt des chancelleries des pays voisins de connaître nos dispositions et dans celui des états-majors d'être documentés sur notre force militaire, nos moyens de défense, les positions de nos effectifs, etc., etc. Il tombe sous le sens que ce « fait nouveau » justifie une législation plus sévère, sans doute celle qui a permis d'arrêter Fonjallaz. Mais toutes sortes de bruits se font jour : la presse elle-même annonce que l'affaire se complique et que d'autres personnalités seraient compromises. On entend chuchoter des noms dans les rues et dans les établissements et d'aucuns vont jusqu'à dire que les hautes autorités tentent de cacher la vérité. Nous n'ajouterons naturellement pas foi à ces soupçons, voire à ces accusations gratuites, plus ou moins anonymes, mais il faut souhaiter que l'enquête en cours établisse exactement les culpabilités et qu'ensuite la vérité soit dite, claire et nette, quelles que soient les têtes qui puissent être visées.

Nous avons l'habitude, chez nous, d'être trop bons, aussi bien pour ceux des nôtres qui sèment l'agitation, qui sapent l'autorité et les institutions qui nous sont chères que pour certains hôtes que nous hébergeons et qui abusent de notre hospitalité. Il est vrai que nos traditions hospitalières et le respect que nous professons pour les libertés individuelles nous incitent à une tolérance qui est une des « constantes » — pour nous servir d'un terme devenu de plus en plus à la mode — de la démocratie helvétique moderne. Il nous répugne, par instinct, de faire violence à autrui dans le domaine de la pensée et de la libre expression de la pensée, à un point tel que le peuple suisse a toujours refusé, jusqu'ici, une législation aggravant les mesures préventives contre

les agissements insolites menaçant la tranquillité publique et la sécurité de l'Etat. Aussi sommes-nous, nous corps électoral, mal venu de nous plaindre et d'accuser à cet égard. Mais, « autres temps, autres mœurs », dit le proverbe.

Vers l'épuration

Le Conseil fédéral dispose maintenant de pouvoirs extrêmement étendus, surtout en ce qui concerne les dispositions à prendre pour assurer la tranquillité du pays et la protection de l'Etat. Tout ce qu'il fera dans ce double but sera certainement approuvé par les Chambres et par l'immense majorité de la nation. Dès lors, il peut agir énergiquement et sans arrière-pensée.

On dit que Fonjallaz n'est pas seul. Nous le croyons volontiers. N'y eut-il pas, au temps où semblaient devoir s'épanouir les « fronts » et les « ligues » copiés sur l'étranger, d'autres chevaliers de l'apostasie démocratique ? On se souvient de la « Ligue des fidèles confédérés », du « Front national », du major Leonhardt, d'un certain Eisenegger aussi. Mais presque tous ces héros d'un jour ont disparu de la création. Où sont-ils ? Que font-ils ? Nul ne le sait, mais nous serions fort étonnés s'ils n'accomplissent pas quelque part et sous une forme ou sous une autre leur triste métier de « mauvais Suisses ». Il est possible, voire probable, que ceux-là ne puissent pas être atteints, mais au moins que l'on « tienne » ceux qui sont tombés dans le filet et qui n'ont aucun titre à un quelconque ménagement.

Le sentiment populaire est outré des provocations de certains citoyens, Suisses ou non, qui œuvrent dans l'ombre, qui ont des attitudes louches et dont le moins qu'on peut dire est que, s'ils se cachent, s'ils s'environnent de mystère, ils ont des raisons pour le faire. On nous assure que la plupart de ces indésirables sont surveillés de près, que leur « fiche » est dûment établie, et c'est déjà quelque chose. Mais dans les conjonctures présentes, avec tous les dangers que comporte la propagande étrangère, si insinuante et si insidieuse en même temps, cette propagande que M. Daladier dénonça maintes fois dans un langage impitoyable, une extrême sévérité, basée tout de même sur des faits prouvés et sur un esprit de stricte justice, paraît de mise.

Quand le mal est fait, il est parfois difficile de trouver la complète réparation, en particulier dans le domaine moral. Les exemples dans ce sens ont abondé jusqu'à ce jour et nos autorités savent ce qu'ils peuvent signifier pour nous si nous ne prenons pas nos précautions à temps.

On sait à quoi s'en tenir en haut lieu et nous ne ferons à aucun des dirigeants supérieurs du pays l'injure du moindre soupçon, jusqu'à preuve du contraire. Cependant, il est indispensable aussi que le peuple ait la preuve non seulement de l'intégrité de ses chefs, mais aussi de leur volonté inébranlable de ne rien tolérer de ce qui peut constituer une menace pour l'union sacrée des citoyens, de ce qui, d'une façon ou de l'autre, ne correspond pas avec les directives officielles et solennelles données au peuple par le Conseil fédéral et le commandant suprême de l'armée.

L'affaire Fonjallaz est une occasion. Il faut qu'elle serve à quelque chose.

En passant...

Une heure d'optimisme

Les délégués des sociétés de Secours mutuels se sont réunis au nombre de 80 à l'Hôtel de la Gare à Sion.

A la vertu des petits épargnants ils joignent une autre qualité à laquelle un chroniqueur est sensible :

Ils sont économes aussi de paroles...
En moins d'une heure on épuisa l'ordre du jour et cela valait mieux que d'épuiser les auditeurs !
M. Marcel Gard présidait la séance avec un bel esprit de décision. Il évoqua, dans un bref aperçu, les événements actuels dont quelques-uns nous touchent tout particulièrement.

Si l'on ne peut pas préjuger de l'avenir qui apparaît de plus en plus incertain, il faut néanmoins garder sa confiance et son sang-froid pour le présent.

L'orateur rappela la mémoire de deux mutualistes aujourd'hui disparus — MM. Zwissig et Theytaz — dont la bienfaisante activité ne sera pas oubliée.

Puis M. René Spahr en sa qualité de secrétaire exposa la situation de notre économie.

Il le fit de façon claire et nette et sans rien nous cacher des difficultés qui pourraient s'abattre un jour sur le pays, il ne se départit point d'optimisme.

La mobilisation qui s'est déroulée avec calme et dignité témoigne hautement de la valeur du peuple suisse.

L'année 1939, à tout bien considérer, ne fut pas trop défavorable au Valais, mais dans le tableau qu'il en fait il y a naturellement des clartés et des ombres.

On a récolté en Valais 25 millions de litres. Voilà une constatation réjouissante, et voici un fait qui l'est moins : les producteurs ne sont toujours pas assez payés en regard de leurs peines.

Le prix de la viande accuse actuellement une hausse et les paysans en bénéficient, mais ils ont quelque mal à s'approvisionner en fourrages...

Tout cela nous montre, hélas ! que le monde où nous vivons n'atteint pas à la perfection.

Les taux de l'épargne, au gré de M. Spahr, devraient correspondre au principe mutualiste et non pas au principe capitaliste.

Cependant, l'insécurité de l'heure exige une prudence extrême.

Par ailleurs la Caisse d'épargne a pris l'engagement de se conformer aux décisions des autres banques.

M. Paul Boven, directeur de la Caisse d'épargne, a son tour prit la parole et commenta les comptes.

Nous ne révélerons de son exposé — pour ne pas commettre une inutile indiscrétion — que les éléments essentiels.

La situation est bonne et les censeurs l'ont reconnu.

Le bilan accuse à l'actif et au passif un total de fr. 12,342,192.24.

Le bénéfice atteint la somme de fr. 65,110.65 et sera réparti conformément aux statuts de la façon suivante :

Nous relevons les postes principaux :

Répartition aux Sociétés de Secours mutuels	fr. 11,505.—
Dividendes sur parts sociales	3,277.50
Versements à la Caisse de prévoyance du personnel	4,000.—
Versement en compte de réserve pour amortissements éventuels	24,000.—
Contributions aux œuvres philanthropiques	6,000.—

Après l'assemblée une collation fut offerte aux délégués.

Ce qu'il faut retenir de cette manifestation, c'est l'excellent esprit dans laquelle elle se déroula :

Pas de vains discours, pas d'interpellations inutiles, pas de discussions orageuses.

Dirigeants et délégués étaient animés des meilleurs sentiments d'entente et de collaboration.

Au lieu de récriminer sur leur sort, ils travaillaient.

Leur œuvre, ils la poursuivront à travers tous les périls de notre époque, apportant à les surmonter leur courage et leur foi.

Leur volonté de « tenir », de persévérer et de triompher peut être citée en exemple.

Nous avons passé au milieu d'eux une heure d'optimisme.

C'est une assez rare aubaine, en ces instants d'angoisse et de perplexité, pour qu'on la signale

(Suite en 2^{me} page)

Une heure d'optimisme

(Suite de la 1ère page)

avec reconnaissance et qu'on en garde un souvenir heureux.

La guerre est là qui passe à travers l'Europe avec ses malheurs et ses deuils, mais son ombre au lieu de nous séparer doit nous unir.

Jamais le principe humain de la mutualité n'a paru plus beau, ni plus nécessaire.

A. M.

Répartition des départements fédéraux

Le Conseil fédéral s'est réuni au complet vendredi après-midi. M. Minger était de retour et M. Celio était venu du Tessin afin que la répartition des départements pût s'effectuer sans tarder.

Le président de la Confédération a tout d'abord salué la présence du nouvel élu et lui a exprimé les sentiments de collégialité et de profonde solidarité qui sont ceux de tous les membres du gouvernement à l'égard de M. Celio, quelles qu'aient pu être, auparavant, leurs préférences personnelles. Le Conseil fédéral a, tout de suite, procédé à la répartition des départements. On apprendra avec plaisir que toutes les décisions ont été prises à l'unanimité sans la moindre discussion.

M. Pilet-Golaz prend le Département politique (dont le suppléant était M. Baumann et qui sera dorénavant M. Etter). Aucun remaniement important n'étant indiqué avant que le peuple se soit prononcé sur la question du nombre des conseillers fédéraux, M. Celio a simplement pris le Département des postes et chemins de fer, dont M. Pilet-Golaz sera tout naturellement le suppléant.

On a profité de l'occasion pour mettre fin au système des suppléances réciproques, qui avait le grave inconvénient de laisser un département sans chef lorsqu'un membre du gouvernement s'absentait. On a adopté le système des suppléances par « cascade ». M. Obrecht remplacera, le cas échéant, M. Wetter aux finances, lequel reste suppléant de M. Etter à l'intérieur. M. Celio, qui eut au Tessin le Dépt de justice et police, sera suppléant de M. Baumann, qui redevient, comme il le fut déjà, suppléant de M. Minger au Dépt militaire. Ce dernier suppléera M. Obrecht à l'économie comme il l'a fait jusqu'à présent. Ainsi aucun conseiller fédéral ne sera jamais le suppléant de son propre suppléant. Cela fait, M. Pilet-Golaz a proposé, relativement à la Radio, que tout ce qui concerne la technique et l'administration reste attaché au Dépt des PTT : c'est, semble-t-il, une nécessité. En revanche, les instructions et le service des programmes seront donnés, d'entente avec le Dépt de l'intérieur. Toutes ces décisions n'auront effet qu'à partir du 18 mars, date à laquelle M. Celio entrera définitivement en fonctions.

Ce n'est pas sans une tristesse bien compréhensible que M. Pilet-Golaz quitte le département auquel il consacra tous ses efforts depuis de longues années. La besogne était ingrate, mais grâce à son énergie politique d'économies, il a obtenu des résultats extrêmement appréciables, et dont on ne se rend compte que si l'on prend la peine d'y regarder de près. Le président de la Confédération prend le Dépt politique dans des circonstances très graves. En outre, d'un point de vue psychologique, il n'est pas des plus faciles de recueillir la succession d'un magistrat, qu'avec un certain pessimisme on a déclaré irremplaçable. Nul doute, cependant, qu'on ne puisse faire une entière confiance en M. Pilet-Golaz, dont l'expérience et le savoir-faire sont de sûrs garants auxquels le pays peut rendre hommage.

Ajoutons que si les méthodes personnelles peuvent varier, le principe reste qui veut que notre politique étrangère soit avant tout celle du Conseil fédéral.

SION

UN EVENEMENT MUSICAL :

Le violoniste Thibaud à Sion

Revenant d'une brillante tournée au Portugal, en Espagne et en Hollande, Jacques Thibaud, le plus grand violoniste de notre époque, se fera entendre ces jours prochains dans plusieurs villes suisses ; il sera à Sion le samedi 9 mars, où il donnera un unique récital, dans la grande salle de l'Hôtel de la Paix, à 20 h. 45. Par esprit de solidarité artistique, le maître éminent a bien voulu accepter l'invitation de la Société des Amis de l'Art, et se produire exceptionnellement dans une petite ville : rare aubaine dont ne manqueront pas de profiter les amateurs de belle musique.

A l'apogée de sa gloire, en pleine possession d'un talent admirable, fait d'élégance, de distinction et de charme, véritable ambassadeur de la musique et du goût français, Jacques Thibaud est actuellement l'un des interprètes les plus remarquables des grandes œuvres écrites pour le violon. Nous aurons le plaisir d'en juger dans la « Sonate à Kreutzer » de Beethoven, la « Chaconne » de Vitali, la « Sonate » de Debussy, des pièces de Schumann et de Mozart. Au piano, M. Tasso Janopoulo, musicien d'excellente classe, sera l'accompagnateur idéal du grand violoniste. Location, places et trains : voir aux annonces.

MARTIGNY

Le nouveau capitaine des pompiers

Nous apprenons avec plaisir la nomination en qualité de capitaine du corps des sapeurs-pompiers de Martigny-Ville et La Bâtiaz de M. Edouard Franc. Toutes nos félicitations à l'élu.

Nouvelles du Valais

La mauvaise humeur du président d'Orsières

On nous écrit :

Quelle mouche a donc piqué le président d'Orsières ? Un ami de l'autre bord me passe le *Nouvelliste* en me demandant quelle monstruosité a pu insérer le *Confédéré* pour provoquer une pareille volée de bois vert de la part du président. J'ai dû lire et relire le *Confédéré* pour trouver enfin l'article incriminé qui serait probablement passé inaperçu sans la réaction violente du président. Pour une question sans aucun rapport avec la politique, ce dernier saute à pieds joints dans la politique.

Voyons, M. Rausis, votre intention serait-elle d'inaugurer la campagne électorale par une virulente polémique ? Cherchiez-vous un terrain quelconque pour rallier autour du drapeau noir votre jeunesse qui manifeste des velléités d'indépendance ? C'est possible, quand on sait ce qui s'est passé en 1936. Songeriez-vous à sonner le clairon de l'alarme contre le péril radical que vous voudriez assimiler au « péril rouge » ? Ne vous tourmentez pas. Le « péril rouge », contre lequel vous dressez véhémentement dans le *Nouvelliste*, n'est ni pour demain, ni même pour après-demain. Notre parti, qui a tout juste pu obtenir son 7e siège aux élections de 36, n'a pas la prétention ambitieuse de renverser le régime. Il demande tout simplement de collaborer dans la mesure de ses forces au bien de la commune.

Je crois plutôt que ce qui inquiète notre président est un autre péril, le « péril vert », qui pourrait comporter une redoutable inconnue sinon pour le régime, du moins pour quelques têtes, dont celle du président. Péril que l'on voudrait combattre en sonnant le ralliement des soi-disant chrétiens autour du slogan usé jusqu'à la corde : « Le radicalisme, voilà l'ennemi ».

En outre, je n'apprends rien à personne en déclarant qu'une large part de la politique « rausiste » est une politique électorale, une politique à échéance de 4 ans. Je ne fais qu'affirmer tout haut ce que chacun pense tout bas. Rappelez-vous, M. le président, le proverbe qui a inspiré la politique de votre prédécesseur, l'incorruptible Tissières : « Pour être bon président, bon ministre ou bon garde-champêtre, il ne faut pas craindre de perdre sa place ».

A bon entendeur, salut ! Z.

Tribunal militaire. — Jeudi dernier le tribunal militaire, présidé par le Lt-col. Carry de Genève, s'est occupé à Aigle d'une affaire de violation des devoirs de service et d'abus de pouvoirs. Les prévenus sont : le Ptl. Jean-Charles Schmidt, aspirant-instructeur, Valaisan ; le caporal Héritier, de la commune de Savièse.

L'officier est défendu par le capitaine de Courten, avocat à Monthey. Le sous-officier a confié ses intérêts au Ptl. René Spahr, avocat à Sion.

Voici les faits : lors du stationnement d'une unité dans une localité de la plaine du Rhône, le caporal H. pris en défaut reçut l'ordre de se rendre au corps de garde escorté par un groupe de soldats. Pendant le trajet, le sous-officier prit la fuite. Le Lt. Schmidt, témoin de cette scène, crut devoir tirer 2 coups de revolver dans la direction du fuyard pour l'empêcher de mettre son projet à exécution. Le sous-officier fut blessé à un bras. Après le réquisitoire et les plaidoiries des deux défenseurs qui conclurent à l'acquiescement de leurs clients, le Tribunal rend ce jugement :

- 1) Le 1er-Lt. Schmidt est condamné à la peine d'un mois d'emprisonnement avec sursis ;
- 2) Le caporal H. est acquitté, mais devra subir 20 jours d'arrêts forcés.

Nous venons de recevoir le communiqué officiel de cette séance :

Le Tribunal militaire de la 1e division B (Br. mont. 10), a condamné à un mois d'emprisonnement, avec sursis pendant deux ans, le Lt. S., reconnu coupable de désobéissance, d'absence injustifiée, de violation des devoirs du service et de lésions corporelles.

Le jour de la mobilisation générale, le Lt. S. était en service à une école de recrues ; n'écoulant que son désir de rejoindre sa compagnie, où il estimait qu'était sa place au moment où un risque de guerre n'était pas exclu pour notre pays, S. quitta l'école de recrues contrairement aux ordres formels qu'il avait reçus du commandant de celle-ci. Le Tribunal a considéré que cette façon de faire n'était pas admissible, malgré le motif honorable qui avait guidé le Lt. S., la meilleure façon de faire son devoir étant de servir chacun à sa place, et la discipline et l'ordre militaire ne permettant pas à chacun de se faire juge de son devoir.

Le 15 octobre, lors de la démobilisation d'un bataillon valaisan, à Sion, le Lt. S. était commandant de la garde de police. Dans la soirée, il fit appréhender le cpl. H., surpris dans un café après l'heure de rentrée. Alors que le cpl. H. était conduit au corps de garde, il échappa aux hommes de la garde et s'enfuit. Voyant qu'il ne pourrait être rejoint, le Lt. S. tira, sans sommation, deux coups de pistolet en direction du fuyard. Une des balles atteignit le cpl. H. au bras, sans cependant le blesser gravement. Le Tribunal a estimé que le Lt. S. a outrepassé son droit de recourir aux armes, notamment en ne donnant pas l'avertissement réglementaire.

Le cpl. H., qui était également renvoyé devant le Tribunal militaire pour désobéissance et violation des devoirs du service, a été puni de 20 jours d'arrêts de rigueur, le Tribunal tenant compte au surplus de la blessure qu'il avait subie.

Caisse cantonale de compensation

Notification aux employeurs

Les employeurs agriculteurs et non agriculteurs, assujettis à la caisse cantonale de compensation, sans bureau commercial organisé et occupant deux employés ou journaliers, ou plus, ou encore faisant exécuter deux journées ou plus doivent tenir un cahier ou carnet de contrôle permanent de tous les salaires versés en espèces et en nature, ceci à partir du 1er février 1940 déjà. Ce carnet de contrôle doit contenir les renseignements suivants :

- 1) date d'entrée et de sortie du travail ; 2) nombre de jours de travail ; 3) gain horaire (heure, journée, semaine, quinzaine, mois, année) ; 4) salaire versé en nature et en espèces ; 5) signature du salarié.

On peut utiliser pour cela des carnets de chantier. Les employeurs doivent le produire sur demande des organes de la Caisse ou des agences locales.

Les employeurs qui ne se seraient pas encore annoncés à la Caisse devront le faire avant le 15 mars 1940 auprès de l'agence locale de la commune.

Notification aux salariés

Les salariés agriculteurs et non agriculteurs qui travaillent simultanément ou successivement, de façon régulière ou irrégulière, pour le compte de deux employeurs ou plus, assujettis à la Caisse cantonale de compensation doivent tenir un cahier ou carnet de contrôle et de travail de tous les salaires obtenus en espèce et en nature, ceci à partir du 1er février 1940 déjà. Ce contrôle contiendra :

- 1) Date d'entrée et de sortie du travail ; 2) nombre de jours de travail ; 3) gain horaire ; 4) signature lisible, profession, adresse de l'employeur.

Les salariés doivent produire ce contrôle sur demande des organes de la Caisse : en particulier les chômeurs mobilisés, pour invoquer les jours de travail à partir du 1er février 1940 devront produire ce carnet à l'appui de leur demande. Celui qui ne produirait pas ce livret s'exposerait à perdre son droit aux allocations.

Franchise de port

Le Conseil fédéral a décidé de mettre à la charge de la caisse de la Confédération les frais de port occasionnés par les paiements d'allocations pour perte de salaire aux travailleurs et les échanges d'argent entre les différentes caisses, ainsi que les frais d'affranchissement des envois expédiés par les caisses de compensation, par les bureaux communaux de renseignements en matière d'allocations, par les commissions d'arbitrage et par la commission fédérale de surveillance. Il devra s'agir toutefois d'envois postaux non inscrits ne pesant pas plus de 2 k. ½.

En ce qui concerne les envois expédiés par les employeurs, il n'est pas possible d'envisager leur affranchissement à forfait, parce qu'un contrôle de ces envois serait pratiquement impossible, vu le nombre très élevé d'expéditeurs entrant en ligne de compte. Si l'on considère, d'ailleurs, que ces frais de port se répartissent entre un très grand nombre d'employeurs, on doit reconnaître qu'il n'en résulterait pour chacun individuellement qu'un avantage très minime, nullement en rapport avec les gros frais et complications qu'entraînerait l'introduction de l'affranchissement à forfait pour ces envois.

La Loterie romande et nos soldats

— On sait que pour abréger les veillées ou pour utiliser leurs loisirs, nos soldats font volontiers une partie de Jass. Que d'instantanés joyeux passés à « taper le carton », en échangeant des propos empreints de malice ou de cordialité. Hélas ! si la cordialité reste, même après quelques semaines de mobilisation, le carton s'use, se salit, se détériore. C'est alors la pagaïe ou la nécessité de se cotiser pour acheter un jeu neuf !

La Loterie romande a compris qu'en dehors de l'appui qu'elle fournit aux cantons romands pour les secours de mobilisation, elle pouvait de son côté assurer une relève : celle fatiguée du Jass des cartes.

En effet, après examen et approbation des autorités militaires et civiles, quelques milliers de jeux de cartes neufs et dont le revers porte un très joli dessin imaginé par la Loterie romande, seront distribués aux unités en service dans les cinq cantons. Nul doute que nos soldats apprécieront à sa juste valeur ce geste amical qui servira à abréger autant que faire se peut la longueur des soirées au cantonnement.

Inutile de dire que les jeux en question sont partout en règle avec les prescriptions légales vis-à-vis le timbre-impôt.

Société valaisanne de Vevey et environs. — Comité pour 1940 :

Président : René Lugon, « Gai Coteau ». Chemin Vert, Vevey ; vice-président : E. Terretaz ; caissier : M. Buttet ; 1er secrétaire : H. Rössli ; 2me secrétaire : R. Roh ; membres adjoints : E. Carron et E. Rimet Porte-drapeau : J. Gay ; porte-drapeau adjoint : M. Duroux ; vérificateurs des comptes : J. Carroz, L. Bonvin, J. Gay, D. Rey.

Un enfant blessé par une moto.

(Inf. part.) M. Pierre G., mécanicien, au Boulevard, roulait à motocyclette à une allure modérée, avec M. Constant Clerc comme passager derrière lui, quand à proximité de Monthey un enfant qui jouait au ballon avec des soldats vint se jeter contre la voiture au moment où elle s'engageait dans la rue de Granges.

Projeté sur le sol, l'enfant — le petit Michel Rudaz, 11 ans — fut relevé avec des blessures à la jambe et de fortes commotions.

Il a reçu les soins de M. le Dr Galetti.

Un camion contre un mur.

(Inf. part.) Un camion appartenant à la maison Ed. Francey S. A. de Clarens a fait une embardée à Monthey et il est arrivé contre un mur qu'il a démolé sur un espace de cinq mètres.

Lui-même a subi des dégâts.

Saxon : Une belle soirée

(Corr.) Ce fut la première année que nous assistons en spectateur à la soirée-représentation annuelle de la gymnastique de Saxon et disons-le tout de suite, ce fut une soirée de toute beauté. Malgré la mobilisation, cette société n'avait pas craint de monter un copieux programme.

On entendait dire que les exercices qu'exécuteraient les actifs et les pupilles étaient admirables bien composés, que la pièce dramatique était au point et que le ballet à coup sûr recevrait les faveurs du public ; en bref, que tout allait très bien, mieux encore que dans la chanson de Madame la Marquise.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il y ait eu autant de monde dimanche soir dans la grande salle du Casino. Chacun y était venu encore avec plus de cœur, car le bénéfice était complètement versé au Don national et à la Croix Rouge suisse. Ce qui mérite d'être signalé, même à nos autorités qui quelquefois oublient nos sociétés d'œuvres d'utilité publique.

Le rideau tombe à peu près à l'heure précise pour nous présenter une jeunesse saine, forte, franche, fière et fraîche, représentant l'armée blanche helvétique. Le président Robert Guéron est fier de présenter sa section au nombreux public présent ; avec un cran et une volonté admirables, il jette une lance en faveur de la cause qui lui est si chère et établit un parallèle entre l'éducation physique et morale de notre jeunesse. La Fanfare municipale est là avec son effectif réduit ; il y a M. et Mme Fama, conseiller d'Etat, ainsi que les conseillers municipaux MM. Mermoud et Bruchez, M. le préfet P. Thomas, M. G.-E. Bruchez, président de la commission scolaire, et M. Marius Felley, du comité du Don national, et tant d'autres, puisqu'il y eut 576 entrées.

Ce beau programme débuta par des exercices avec drapeaux bien exécutés par les pupilles. Les actifs nous présentèrent des exercices à mains libres de la fête cantonale décentralisée qui sont à peu de chose près, des exercices individuels aux barres parallèles et à mains libres qui toujours enchantent les spectateurs, ainsi que des poses plastiques qui produisirent un effet inespéré sur les spectateurs. Les pupilles se sont encore exhibés en dansant une magnifique ronde militaire chantée *Roulez tambours*, qui convenait admirablement bien à cette soirée. Combien de cœurs se sont emballés lorsque ces innocents « griots », fusil de bois épaulé, élevaient leur voix pour chanter « C'est le grand cœur qui fait les braves... », ou disaient : « Oui nous veillons sur toi Patrie, rempart vivant nous te couvrons... » et encore, avec nos petits drapeaux suisses, ces paroles : « Flottez drapeaux, étendards héroïques où nos aïeux ont inscrit maint beau nom... » ; et ces derniers mots : « Les fils seront dignes des pères, flottez drapeaux... » Nous avons longuement applaudi ce numéro, car il le méritait bien.

La partie littéraire de la soirée fut interprétée d'une façon admirable par nos acteurs et actrices. En effet, « Martyre », pièce dramatique en 3 actes et 5 tableaux d'Ennery et Tarbé, fut enlevée avec maestria, ce qui dénote chez ses interprètes des qualités scéniques de réelle valeur. Nous reviendrons plus en détail sur cette belle pièce.

« Ballet des Lottas », tel était le nom de cette production qui termina le spectacle ; dansé par 8 charmantes demoiselles, en gris-vert, qui interprétèrent les différentes figures peut-être avec un peu d'hésitation, ce ballet eut l'honneur du « bis ». Avouons qu'il n'a pas rendu ce que l'on espérait ; il manque encore chez nos dames et demoiselles la souplesse et l'entrain ; la Gym-dames s'occupe de cela, allez-y chaque semaine et alors vous serez toutes de vraies « lottas » !

Terminons en remerciant la Société de Gymnastique pour la belle manifestation qu'elle nous a procurée ; nous lui en sommes reconnaissants. Et disons encore : marchez bravement, la tête haute, sur les quarante ans qui seront célébrés l'année prochaine. C. U.

Grave accident de la circulation à Ardon

(Inf. particulière) Samedi soir, Mme Amélie Brocard, à Ardon, âgée de 82 ans, cheminait paisiblement dans le village d'Ardon lorsqu'elle fut happée par une voiture automobile inconnue qui la projeta violemment sur le sol.

Relevée par des passants, la victime souffrant de graves contusions a reçu les soins pressés du Dr Delaloye d'Ardon, qui ne peut encore en ce moment se prononcer sur l'état de la malheureuse octogénaire. Une enquête est en cours.

Une jambe cassée.

(Inf. part.) Comme il faisait du ski, dans la région de Zermatt, M. Perren est tombé si malencontreusement qu'il s'est cassé la jambe. On l'a transporté à l'hôpital de Brigue.

Race d'Hérens.

— La Fédération des syndicats d'élevage de la race d'Hérens qui groupe aujourd'hui 63 syndicats tiendra ses assises annuelles dimanche 10 mars, à 14 h., à l'Hôtel de la Gare, à Sion.

Pour un pont neuf.

— Les Départements des travaux publics des Etats de Vaud et Valais mettent au concours la démolition et reconstruction du pont en bois couvert sur le Rhône, entre St-Maurice et Lavey-Village.

Quand on manque de force

Quand on manque de force la première idée qui vient à l'esprit c'est de prendre un vin fortifiant Il en est un qui ne vous coûtera pas cher ; c'est celui que vous ferez vous-même en versant dans un litre de vin le contenu d'un flacon de Quintonine. Le vin fortifiant préparé avec la Quintonine tonifie l'organisme, réveille l'appétit et facilite la digestion. Seulement Fr. 1,95 le flacon de Quintonine, toutes pharmacies.

SPORTS

Bobsleigh

Après le Grand National Militaire de Caux

24-25 février 1940. — Le Valais, représenté par l'équipe du Rgt. 6 composée de Bonvin B., cap. Bonvin A., Bagnoud J. et Naoux R., tous membres du Bob-club de Crans, participait à cet important concours militaire. Samedi après-midi, s'est disputé le challenge inter-hôtels où l'équipe Bonvin se classait 2^{me}. Dimanche matin, lors de la première manche du Grand National Militaire, alors que la piste était gelée, l'équipe du Rgt. 6, qui avait effectué une descente très rapide et aurait certainement réalisé le meilleur temps de la journée, n'a pas été chronométrée et a été obligée de recourir cette première manche après que toutes les équipes aient couru la deuxième. A ce moment la piste étant ramolie par le soleil, la descente ne pouvait pas s'effectuer dans les mêmes conditions que pour la première manche. Cette erreur de chronométrage a indubitablement privé les représentants du Valais d'une victoire certaine et je crois constater qu'il y avait un certain esprit de favoritisme pour les équipes de l'endroit, car c'est inadmissible que dans un concours national, la meilleure équipe en course soit victime d'un oubli des chronométreurs. A titre de renseignement, c'est l'équipe du Rgt. 6 qui a réalisé le meilleur temps dans les 2^e et 3^e descentes. Je félicite chaleureusement la jeune équipe du Valais, qui, frustrée d'une victoire certaine, ne manquera pas l'occasion pour prendre sa revanche et faire honneur au Valais.

Un fervent du bob.

Voici le classement détaillé des courses :

Grand National Militaire : 1. E. M. de Place, Aigle, cap. Zaninetta, total 3'50" 3-5 (soit 1'12" 1-5 la 1^e, 1'14" 1-5 la 2^e et 1'24" 1-5 la 3^e manche) ; 2. Rgt. mont. 6, cap. Bonvin, total 3'53" 1-5 (1'21" 3-5 - 1'13" 1-5 - 1'18" 2-5) ; 3. Cp. av. 1, cap. Guenat, total 3'56" 3-5 (1'18" 4-5 - 1'14" 1-5 - 1'23" 3-5) ; 4. Cp. tg. mont. 10, cap. Kirschmann, total 4'02" 1-5. (Il y avait 13 équipes qui concourraient).

Coupe de Caux : total des 2 meilleures manches : 1. Zaninetta, Caux 2'26" 2-5 ; 2. Bonvin, Crans, 2' 31" 3-5 ; 3. Kirschmann, Crans 2'32" 3-5 ; 4. Guenat, Montana 2'35".

La Suisse tient en échec l'Italie

Hier à Turin, devant plus de 50.000 spectateurs, l'équipe suisse de football — composée de Ballabio, Mellini, Lehmann, Springer, Andréoli, Bixel, Bickel, Trello Aebegglen, Monnard, Amado et Georges Aebly — a réussi le rare exploit de faire match nul avec l'Italie, par 1 à 1. On sait que l'automne dernier, à Zurich, la Suisse avait battu les vainqueurs de la Coupe des Nations par 3 buts à 1 ; voilà deux résultats qui prouvent que le football national s'est hissé à la valeur des meilleures équipes du monde et qu'on peut faire entière confiance en notre « team » pour les futures rencontres.

Il est juste de signaler aussi, pour faire mieux ressortir le bel exploit de nos joueurs, que ces derniers ont pu effectuer aucun entraînement collectif, tandis que les joueurs transalpins étaient réunis déjà depuis 15 jours sous les ordres de M. Pozzo.

Le championnat suisse

Malgré le match Suisse-Italie, quelques matches se sont disputés en Suisse pour le championnat, et en Ligue nationale, Young-Fellows de Zurich a battu St-Gall 3-0 ; Bienne a fait match nul avec Young-Boys de Berne, 0-0 ; Lucerne bat Nordstern, 3-2.

En Ire ligue, Monthey succombe de justesse à Morges, devant Forward, par 2-1 ; Vevey bat Dopolavoro 4-2 ; Berne bat Fribourg 1-0 ; Cantonal et Bienne-Boujean, 2-2.

II^eme ligue : Sierre I bat Martigny I, à Martigny, par 5 buts à 4 ; Chippis I et Monthey II font match nul, 1-1.

III^eme ligue : Aigle bat Villeneuve 6-1 ; Chalais bat Martigny II, 5-0.

Ski

Concours du Ski-Club « Ardèvez » de Chamoson

Le Ski-Club « Ardèvez » de Chamoson a fait disputer hier, aux Mayens de Chamoson, en présence d'un nombreux public, les challenges « Coop » et « Pension du Peuplier » :

Résultats :

Descente : Juniors : 1. Desfayes Fernand, S.C.A., 1' 57" 2 ; 2. Tissières Bruno, Martigny, 2'10" 3 ; 3. Crittin Louis, S.C.A., 2'35" ; 4. Althaus Fritz, Ardon, 2' 44" 2 ; 5. Maye Pierre, S.C.A., 2'48" 4 ; 6. Abbet Alexandre, Martigny, 3'01" 3 ; 7. Meunier Gilbert, Martigny, 3'02" ; 8. Posse Félix, S.C.A., 3'03" 2 ; 9. Comby Jules, S.C.A., 3'16" 2 ; 10. Fardel Maurice, S.C.A., 3'21" 2 ; 11. Carruzzo Cyrille, 12. Carrupt Nestor, 13. Taccoz Aimé, 14. Crittin Fernand.

Seniors : 1. Bourban Louis, Nendaz, 1'48" 4-5 ; 2. Crittin Max, S.C.A., 2'14" 3-5 ; Desfayes Léon, S.C.A., 2'19" ; 4. Sassi Félix, S.C.A. (blessé) 4'41".

Dames : 1. Crettenand Lina, S. C. Riddes, 3'12" 3.

Slalom : Juniors : 1. Tissières Bruno 76" 2-5 ; 2. Althaus Fritz 86" 2 ; Meunier Gilbert 87" 4 ; 4. Desfayes Fernand 94" 3 ; 5. Crittin Louis 103" ; 6. Comby Jules 106" 3 ; 7. Carrupt Nestor, 8. Maye Pierre.

Seniors : 1. 1. Bourban Lou's 68" 2-5 ; 2. Desfayes Léon 85" ; 3. Crittin Max 106" 2 ; 4. Sassi Félix 120"

Dames : Crettenand Lina, 115".

Combiné : Résultats du concours interne pour l'attribution des challenges : Juniors : 1. Desfayes Fernand, S.C.A., 0 point, gagne définitivement le challenge « Pension du Peuplier ». 2. Crittin Louis, 3. Maye Pierre, 4. Comby Jules, 5. Carrupt Nestor.

Seniors : 1. Desfayes Léon, 3.18 points, détenteur pour 1 an du challenge « Coop ». 2. Crittin Max, 3. Sassi Félix.

De jolis prix ont récompensé les invités et les autres concurrents qui ont su braver le brouillard et les embûches des parcours.



Monsieur Joseph JACQUIER et ses deux fils, à Salvan, profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées, expriment leur gratitude émue à toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

Nouvelles de l'étranger

Saisie des charbons allemands

... à destination de l'Italie

L'Amirauté britannique annonce qu'à dater de samedi soir à minuit, tous les bateaux de charbon allemand à destination de l'Italie seront saisis par le contrôle anglais de contrebande, conformément à l'ordre du 9 décembre, prévoyant la saisie des exportations allemandes de toute nature.

Au moment où cet ordre avait été publié, le gouvernement britannique avait décidé de suspendre pour quelque temps son application aux charbons allemands à destination de l'Italie, afin de permettre à ce pays de trouver d'autres fournisseurs. Le délai accordé à l'Italie expirait samedi à minuit.

Des pourparlers ont lieu actuellement à Rome entre les milieux économiques britanniques et italiens, en vue d'un arrangement concernant les charbons. L'Angleterre livrerait à l'Italie ces combustibles qui ne lui parviendraient plus d'Allemagne par mer, et les Italiens enverraient en contre partie aux Anglais des machines et de l'armement.

Toutefois, les journaux italiens font ressortir que le blocus anglais ne porte pas un très grand préjudice aux relations germano-italiennes, car les deux tiers du charbon allemand arrivent dans la péninsule par chemin de fer.

De nombreux navires italiens chargés de charbon allemand ont reçu l'ordre du gouvernement fasciste de ne pas quitter le port de Rotterdam. L'Italie, qui espère trouver un arrangement à cette situation, vient de protester auprès du gouvernement anglais.

L'odieuse agression allemande

L'exploit d'un bombardier allemand

On se souvient de la « profonde indignation » qui se manifesta dans les milieux officiels nazis lors de l'incident de l'Altmark, contre la violation des eaux norvégiennes par la marine anglaise ; et pourtant cet acte était justifié par une première violation de ces eaux du navire allemand Altmark, et par l'attitude passive du gouvernement norvégien. Mais l'aviation allemande s'est rendue coupable, samedi, d'une agression autrement ignoble : il est vrai qu'elle en est accoutumée...

Samedi 2 mars à 12 h. 15, donc en plein jour, un avion de bombardement allemand fortement armé se promenait à 75 km. à l'intérieur de la frontière belge, au-dessus de St-Hubert (Luxembourg belge). Il fut aperçu par 3 avions belges de patrouille qui aussitôt encadrèrent l'appareil allemand et lui firent comprendre qu'ils l'accompagneraient ainsi jusqu'à la frontière, afin que le bombardier rejoigne son pays d'« ersatz ».

Sans avertissement, l'appareil allemand fit tout à coup feu de toutes ses mitrailleuses et les trois avions belges furent mis hors de combat : l'un s'abattit au sol et son pilote, le sous-lieutenant Henrard, fut tué, tandis que les deux autres purent atterrir non sans mal, fortement endommagés.

Cet acte inqualifiable a ému au plus haut point l'opinion publique du monde entier et spécialement de Belgique ; aussitôt M. Spaak, ministre belge des affaires étrangères, a notifié à l'Allemagne une énergique protestation, qui ira rejoindre ses nombreuses devancières dans la corbeille à papier brune !

Toutefois, on annonce ce matin que le gouvernement du Reich a présenté à Bruxelles ses excuses, prétendant que le bombardier allemand s'était trompé et croyait avoir affaire à des avions anglais. (C'était en plein jour, et sur territoire belge !...) La Belgique, qui entend rester neutre, ne pourra qu'enregistrer cette piètre excuse ; et pourtant, quelques instants après ce dramatique incident, on découvrait, dispersés sur le sol belge, des milliers de tracts injurieux à l'égard de la France et de la Grande-Bretagne. Serait-ce une simple coïncidence ?...

Dimanche, de nombreux avions de nationalité indéterminée ont survolé le territoire belge, notamment Bruxelles. Les batteries de la D. C. A. ouvrirent le feu. On perçut distinctement dans la capitale le bruit du tir des batteries et l'éclatement des obus.

M. Sumner Welles à Berlin...

M. Sumner Weller, après son court séjour à Zurich, est arrivé vendredi matin à Berlin, accompagné de M. G. Pierrepont Moffat, chef de la section européenne au ministère d'Etat des Etats-Unis.

M. Welles fut reçu en grande pompe à la gare par MM. von Weizsaecker, secrétaire d'Etat, et von Dornberg, chef du protocole, et le personnel de l'ambassade américaine à Berlin.

Puis l'envoyé de M. Roosevelt fut reçu à midi par M. von Ribbentrop, ministre des affaires étrangères du Reich. Le chargé d'affaires des Etats-Unis, M. Kirk, a assisté à l'entretien.

... où il s'entretient avec M. Hitler

M. Sumner Welles a été reçu samedi matin par le chancelier Hitler. Le ministre von Dornberg, chef du protocole, a accompagné M. Sumner Welles à l'hôtel Adlon, où celui-ci est descendu, jusqu'à la chancellerie du Reich. Une compagnie de la garde de corps du chancelier rendait les honneurs dans la cour de la chancellerie. Le ministre d'Etat Meissner, chef de la chancellerie, et M. Burckner, premier assistant du chancelier, ont conduit M. Sumner Welles auprès de M. Hitler. Le conseiller d'ambassade Kirk, chargé d'affaires des Etats-Unis, M. von Ribbentrop, ministre des affaires étrangères du Reich, et le ministre d'Etat Meissner, assistaient notamment à l'entretien. Le ministre Schmidt fonctionnait comme interprète.

Enfin, dimanche à 10 h., M. Welles s'est rendu chez M. Rudolf Hess, remplaçant du Fuhrer. Il eut un entretien avec lui qui dura au-delà d'une heure. M. Welles s'est ensuite rendu chez le général-maréchal Göring, au Kerinhall.

... puis il revient en Suisse.

Et M. Sumner Welles a quitté, dimanche soir, Berlin, en direction de Bâle, après être ainsi resté trois jours dans la capitale du Reich. On a cette impression dans certains milieux bien informés que la visite de M. Welles à Berlin ne sera pas la dernière.

M. S. Welles est arrivé ce matin à Bâle et arrivera ce soir à Lausanne, où il descendra vraisemblablement à l'Hôtel Beau-Rivage où il restera deux jours. Ce n'est qu'après s'être reposé qu'il reprendra son voyage sur la France et l'Angleterre.

« La guerre jusqu'au bout ! »

A la fin de la première journée des entretiens, une note officielle a été remise à la presse par le service allemand des informations et de la propagande. Cette note assure que la lutte sera menée jusqu'à sa fin, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'Allemagne dispose d'un espace vital à sa mesure, c'est-à-dire définitif, et jusqu'à ce que la liberté des mers lui soit assurée. Tout cela implique indubitablement le fait que la ploutocratie anglaise ne devra plus être en mesure, après cette guerre, de menacer, dans leur existence même, des peuples dont elle craint qu'ils puissent porter atteinte à ses intérêts, ajoute le communiqué.

Et la note allemande de continuer :

« La France et l'Angleterre savent aujourd'hui qu'elles ne pourront vaincre ni économiquement ni par des mesures militaires ;

Les représailles allemandes contre le blocus anglais commencent, comme le montrent les chiffres des pertes, à placer l'Angleterre dans la situation où cette dernière voulait elle-même placer le Reich ;

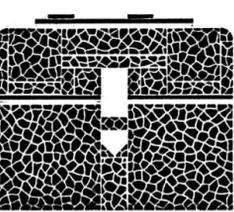
L'armée allemande attend de donner le coup décisif à un endroit que personne ne sait et à une date que chacun ignore, dont on est convaincu qu'il fera pâlir toutes les opinions que l'on pouvait avoir sur la force militaire offensive d'une armée quelconque.

Consciente de sa supériorité militaire et de l'impossibilité qu'il y a à lui porter atteinte du point de vue économique, l'Allemagne, à la fin du premier semestre de guerre, attend la décision suprême qui sera accueillie avec joie, non seulement par toute la nation, mais aussi par tous les jeunes peuples de l'Europe et avant tout par l'Italie fasciste. »

QUELLE Jeune FILLE

sachant faire un peu de cuisine et connaissant les travaux d'un ménage accepterait de faire un remplacement de quelques semaines ? Entrée immédiate. S'adresser chez Mme Adrien Darbellay, Martigny-Ville.

ÉNORME ASSORTIMENT DE Sacs de dames



Magasin de l'Imprimerie Nouvelle A. MONTFORT, Martigny



Assurance populaire mutuelle

prévoyant en cas de décès par accident le paiement double du capital assuré. en cas d'invalidité le paiement du capital ou la libération du paiement des primes.

nouvellement introduite par

PATRIA Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie Fondée en 1878

Engagement d'acquisiteurs-encasseurs qualifiés contre rémunérations fixes. — Offres de services détaillées avec photo à adresser aux agents généraux pour le canton du Valais, MM. Maurice Parvez, à Colloby, Willy Joris à Sion, ou à la Direction de la Société, Steinenweg 1, à Bâle.

Banque Populaire Valaisanne S. A.

SION

Capital et réserves Fr. 1,000,000.--

Dépôts - Prêts et toutes autres opérations de banque

Etablissement soumis au contrôle fiduciaire

Après les entretiens de Berlin

Le New-York Times, analysant les entretiens de Berlin, tels qu'ils sont rapportés par les correspondants américains en Allemagne, écrit qu'il semble qu'on puisse prédire maintenant que lorsque M. Sumner Welles retournera à la Maison Blanche, il dira que la possibilité de paix est mince et que la guerre semble devoir durer longtemps encore. De plus, aux environs du 15 mars, il pourrait se produire des développements qui rendront la position de l'Allemagne moins aisée qu'Hitler la dépeint. Se référant aux attaques contre l'hégémonie britannique, le journaliste américain souligne que bien qu'il soit vrai que la plupart des attaques soient dirigées contre la Grande-Bretagne, les Français sont suffisamment intelligents pour savoir ce qu'ils deviendraient dans l'Europe après la défaite de la Grande-Bretagne. Il n'existe d'ailleurs, ajoute le journaliste, aucun signe d'une fissure dans l'alliance franco-anglaise.

Pourquoi les canons allemands se taisent

A la question de savoir pourquoi les avions militaires anglais peuvent pénétrer sans être attaqués jusqu'au-dessus de Berlin, on répond de cette ville, selon un journal anglais, que les batteries anti-aériennes allemandes ont un plan de feu déterminé qu'elles ne veulent pas divulguer à l'ennemi tant que celui-ci lancera des tracts et non des bombes.

Tout de même, ce qu'ils sont « gentlemen », les Allemands !

La chute de Viborg

Samedi, à l'aube, les Russes ont donné l'assaut attendu contre la ville de Viborg. Toute la nuit, les batteries russes avaient pilonné les positions finlandaises avec des milliers d'obus. La ville fut bombardée, entre temps, par les canons lourds. Il ne subsiste presque plus de maisons et des murs ébranlés s'effondrent à tout moment, menaçant d'ensevelir les défenseurs derrière leurs barricades.

Au matin, tandis que des avions de bombardement russes déversaient sur la ville et sur les positions des défenseurs des bombes et des rafales de mitrailleuses, se déclencha l'attaque massive des unités de tanks. Chaque pouce de terrain fut défendu avec opiniâtreté, mais il s'avéra bientôt impossible de résister à la supériorité et au nombre énorme d'engins blindés lancés contre la ville. Cette bataille fut effroyable et le nombre des morts et des grands blessés dépasse tout ce que l'on peut imaginer, cela des deux côtés.

Vers midi, les Russes parvinrent à pénétrer simultanément en plusieurs endroits les lignes de défense ; là-dessus l'ordre de retraite fut donné aux Finlandais, qui infligèrent néanmoins aux troupes soviétiques des pertes considérables.

En retraite !

Le G. Q. G. finlandais a ordonné la retraite des troupes qui défendaient Viborg et qui iront occuper les positions préparées d'avance en arrière du front actuel. Toutes les provisions en denrées alimentaires ainsi que les stocks des fabriques ont été emmenés. On signale que tous les grands bâtiments de la ville sont démolis. Même le vieux château de Viborg, sur lequel flottait le drapeau finlandais, est entièrement démolé par le tir.

A midi, dimanche, la ville brûlait à divers endroits et les combats principaux se livraient dans le quartier de la gare. Les Finlandais avaient constitué des détachements spéciaux de dynamiteurs et de lanceurs de mines dont la mission est de se disperser dans les divers quartiers de la ville pour détruire celle-ci sous les pas des envahisseurs. Ces détachements sont composés de volontaires. Mais ceux-ci se sont annoncés si nombreux qu'il a fallu renoncer à les accepter tous puisqu'il ne serait presque rien resté pour aller occuper les nouvelles positions en arrière de la ville.

Les Russes disposent d'énormes réserves de troupes que Vorochilof pousse en avant sans se préoccuper des pertes immenses qu'elles subissent.

SUISSE

Le chef frontiste Tobler arrêté

Encore un digne émule de Fonjallaz ?...

Il a été établi qu'une personne inculpée dans une affaire encore en suspens et interrogée au cours de l'instruction avait, peu après sa libération, porté à la connaissance d'instances étrangères les accusations formulées contre elle.

La Neue Zürcher Zeitung dit que l'inculpé en question est Gottfried Itschner, secrétaire du Front national.

Une nouvelle instruction fut ouverte pour savoir par quelle voie les informations en question parvinrent à l'étranger.

Quelques personnes ont été arrêtées parmi lesquelles M. Robert Tobler, avocat (ancien chef du Front national et ancien conseiller national).

La Schaffhauser Arbeiter Zeitung annonce que l'affaire d'espionnage dans laquelle le Dr Robert Tobler a joué un rôle, s'étend également à une employée de l'imprimerie « Frauenfeld ». Il s'agit de Lotte Gerlach, domiciliée à Busingen, qui a été arrêtée mercredi par la police politique.

Dissolution du Front national

La direction centrale du « Front national », à Schaffhouse, dans une déclaration, fait connaître qu'elle a décidé, dimanche, de dissoudre l'organi-

Une Vaudoise meurt centenaire

Mme Jean-Claude Berthier, née Marie-Sophie Forestier, est décédée à l'hospice de Tougin, commune de Gex, dans sa centième année. Elle était née à Rolle le 4 mai 1840, de Jean-Marie et de Jeanne-Louise-Suzanne Wuischpard.

Son revolver était chargé

M. Karl Obrist-Streit, boulanger à Wiedikon, était en train de nettoyer son revolver dans le garage, lorsqu'un coup partit inopinément. M. Obrist, atteint au ventre, vient de succomber à l'hôpital, après plusieurs jours de souffrance. sation « Front national ».

Les demandes de changement d'adresses doivent être accompagnées des frais de changement, soit 20 centimes en timbres.

L'ADMINISTRATION.

SION HOTEL DE LA PAIX
SAMEDI 9 mars 1940, à 20 h. 45

sous les auspices de la Société des Amis de l'Art, un seul concert du plus célèbre violoniste de l'époque :

JACQUES THIBAUD

Au piano : **Bussy Jacquot**. Programme : Beethoven, Vivaldi, Debussy, Tasso, Schumann, etc.
Prix des places : Fr. 2.50 et 2.20. Location Tronchet, tél. 2.15.50.

Trains : le direct de 1 h. 13 s'arrêtera à Sierre et le marchandise-direct de 23 h. prendra les voyageurs pour Martigny

CÉPHALINE
Petit. pharm. Yverdon

contre **DOULEURS, INSOMNIES ET MIGRAINES MAUX DE TÊTE**
Antinévralgique, sans effet nuisible. En poudre ou en comprimés. Fr. 1.75 la boîte. Toutes pharmacies.

GRANDE VENTE DU Mobilier d'un Pensionnat

Mercredi 6 mars et jeudi 7 mars 1940, dès 9 h. du matin à 18 h., à la Villa Victoria, à Clarons-Montreux, arrêt du tram : Le Basset :

On vendra de gré à gré tout le mobilier, soit : buffet dressoir et desserte, tables à rallonges, tables rondes et carrées, tables de toutes dimensions pour salles d'études, salons, chaises et chaises-longues, divans, lits en bois et lits en fer complets, 1 belle ch. à coucher en chêne, armoires, lavabos, commodes, guéridons, étagères, bureaux. Tapis, descentes, passages, meubles en rotin, 1 piano Schmidt-Flohr, 2 pianos Burger-Jacobi, 1 frigidaire, 1 podium, 1 table de ping-pong, 1 tondeuse à gazon, 1 lot de tableaux, 1 lot de vaisselle et batterie de cuisine, argenterie, vases, cuivres, bocaux et garnitures de lavabos, 1 lot de lingerie, 1 lot de livres d'études et romans, etc., etc.

Tout doit être vendu. P. o. A. Viquerat.

Armorial Valaisan

En souscription à la Bibliothèque Cantonale, à Sion, jusqu'au 31 mars; payable fr. 25.— lors de la souscription et fr. 45.— à la parution.

Contient les armoiries de toutes les communes valaisannes et plus de 1400 familles.

Tout souscripteur valaisan y trouvera son armoirie, si elle existe. La liste des souscripteurs sera publiée et annexée à l'ouvrage. Œuvre patriotique que chaque commune et tout valaisan attaché à ses traditions tiendra à cœur de favoriser et posséder.

CYCLISTES

Pour l'achat d'un bon vélo
Pr une réparation soignée

Adressez-vous en toute confiance aux marchands de cycles faisant partie de l'Union romande, que vous reconnaîtrez à l'insigne ci-dessus :

Monthey : Moret, Meynet. St-Maurice : Coutaz. Martigny : Balma, Pierroz, Bessi. Fully : Bender Onésime. Charvaz : Décaillet, Pillet. Saxon : Wægeli. Sembrancher : Magnin. Orsières : Arlettaz. Riddes : Favre Engelbert. Chamoson : H. Monnet. Ardon : Lugon Raoul, Delaloye Albert. Pont-de-la-Morge : Prox Frères. Sion : Schalbeter, Roch. Bramois : Obrist E. Sierre : Brunetti, Saudan. Montana : Zufferey. Vernayaz : Ligon Jules. Granges : Vultiner & Maye

Feuilleton du « Confédéré » No 32

Le Sosie de Jean Sardenac
par ANNIE et PIERRE HOT

Flossie ne parut pas entendre. Satisfaite maintenant, d'un geste elle montra libre près d'elle et, quand Daniel s'y fut installé :

— I love you, dit-elle simplement.

Une fois de plus, Certat était vaincu, mais ne semblait pas trop malheureux; aussi suivit-il, sans murmurer, le char de la triomphatrice.

Un quart d'heure plus tard, le bras passé sous celui de Flossie, tous deux descendirent au bureau de poste. Sur leur passage, l'ingénieur surprit de nombreux regards admirateurs posés sur sa compagne, et ce ne fut point pour l'étonner. Elle étreignait, ce soir-là, une robe de petit diner en taffetas pékiné noir et blanc; la jupe ample et le corsage ajusté lui donnaient une allure particulièrement jeune. Daniel la jugeait lui-même fort agréable à contempler; néanmoins, il eût préféré être seul à s'en apercevoir.

Son bonheur, en effet, n'était pas sans mélange. Après son aveu, fait dans les circonstances dramatiques que nous connaissons, avec dont il n'avait pas été le maître, Certat s'était brusquement avisé qu'il avait trente-deux ans, alors que Flossie n'en avait que vingt. Tout de suite, peu fat, il s'était pris à douter. Pungée par la brutalité des événements, n'avait-elle pas pris pour de l'amour ce qui n'était peut-être que la manifestation d'une inaltérable amitié, renforcée, dans cet instant tragique, par un sentiment de reconnaissance éperdue ?

Pourtant, rien dans l'attitude de Flossie ne venait depuis lors changer ses doutes, le bien ou le contraire. Cependant, si elle désignait la coquette, elle donnait parfois l'impression de ne point se livrer entièrement.

Alors que Daniel s'était complu à disséquer pour

(Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres de France).

Confédération Suisse
Emprunt de Défense Nationale 3 1/2⁰/₁₀₀ - 4⁰/₁₀₀ 1940
de Fr. 200,000,000

destiné à couvrir une partie des frais causés par la mobilisation de notre armée

Prix d'émission : 100 %

y compris le timbre fédéral sur les obligations

Les souscriptions à des obligations ou à des créances inscrites sont reçues

du 2 au 11 mars 1940, à midi

par toutes les banques, caisses d'épargne et tous les banquiers privés de la Suisse.

Prospectus détaillés auprès de tous les domiciles de souscription.

LES GROUPES DE BANQUES CONTRACTANTES :

Cartel de Banques Suisses.

Union des Banques Cantoniales Suisses.

Plus que jamais

nous recommandons à nos abonnés et lecteurs de FAIRE LEURS ACHATS

chez les négociants

qui soutiennent le „CONFÉDÉRÉ“ par

leurs annonces

elle la psychologie complexe de cet amour violent qui, à son insu, l'avait poussé vers elle, jamais, en revanche, malgré ses questions discrètement posées, il n'avait pu apprendre de Flossie l'origine du sien.

En vain, l'avait-il conduite aux endroits où si souvent ils se seraient rencontrés et taquinés, confédérant qu'une parole ou un geste l'inciterait à la confidence. Mais, toujours, elle prenait un faux fuyant et détournait la conversation. Cette façon de se dérober suffisait à ranimer chez Daniel le feu de la pénible incertitude qui couvait sous la cendre, et que Micheline, malgré son affectueuse intervention, n'était point parvenue à éteindre définitivement.

Leur mission remplie au poste de radio, les deux jeunes gens remontèrent sur le pont-promenade. Un moment, ils s'accoudèrent au bastingage, admirant en silence les splendeurs de la nuit. C'était maintenant l'impressionnante immensité de l'océan. Les promeneurs s'étant peu à peu dispersés, ils flânèrent, heureux de leur solitude. C'est alors qu'ils évoquèrent leur première traversée.

— Vous rappelez-vous, chérie, dit tout à coup Daniel, riant à ces souvenirs, de la controverse purement philosophique que j'eus ici même, avec un certain jeune homme de votre connaissance? Si ma mémoire est fidèle, nous discutâmes de la formation de la personnalité, sujet assez aride, n'est-ce pas? Or, le jeune Willy, c'était le nom du jeune homme, m'étonna, j'en conviens, par ses théories très personnelles, qu'il soutenait avec la véhémence et l'argumentation d'un logicien impitoyable. J'avoue que, ce jour-là, le titre modeste de simple secrétaire dont il se parait, me sembla bien fade. Là, néanmoins, se bornait mon intuition. A cet instant, je ne me doutais guère que quelques mois plus tard, à cette même place, j'aurais avec l'ami la plus intime du mystérieux Willy, une conversation beaucoup moins sévère.

Flossie écoutait, mais paraissait songeuse, préoccupée. Certat s'en aperçut :

— Vous ne vous rappelez pas ?

— J'ai, d'ici, d'autres souvenirs, répondit-elle. Le ton était bizarre, laissant percer une pointe d'émotion. Tout de suite, Daniel s' alarma, subitement jaloux :

— D'autres souvenirs ?

Ils étaient à ce moment au pied de l'escalier conduisant à la passerelle de navigation. Désignant deux fauteuils :

— Venez, dit-elle, asseyons-nous. C'est à cet endroit même que je veux vous les dire.

Et elle ajouta, souriante :

— C'est presque une confession. Daniel le regarda, surpris; mais sur l'air, aussitôt assise, avait calmement posé sa main sur la sienne.

— Ce sont aussi des souvenirs de Willy, dit-elle, parlant anglais, maintenant. J'aurais dû depuis longtemps vous en faire part, mais je préfère que ce fût là, à cette place, avec l'ami que cela me serait plus facile.

Elle sourit de nouveau à Daniel dont le visage était devenu subitement pâle.

— C'était l'avant-veille du débarquement. Nous avions travaillé plus tard que de coutume, pour mettre la dernière main à votre rapport. Ce jour-là, ainsi que nous nous plaisions à le faire, sur des questions tout à fait passionnantes. Ce jour-là, ce fut l'organisation professionnelle aux Etats-Unis qui nous servit de thème. Etais-je plus vieille que mon âge, ou vous, Dany, plus jeune que le vôtre? Je ne sais; mais je me sentais sans déplaisir, sur toutes choses, notre manière de voir présentait une grande similitude. Vous discutiez avec Willy, mais c'était Flossie qui, à votre insu, écoutait et enregistrait. Sous cette impression, nous fîmes, comme chaque jour, un peu de footing avant de nous habiller pour le dîner. Puis nous vîmes nous asseoir à cette même place. Le décor était le même et le soleil était aussi resplendissant que cette nuit est belle. Devant nous, vint à passer cette jeune fille blonde, très coquette, dont chacun à bord vantait le charme et... la fortune. Son fiancé l'accompagnait.

« Un veinard! dis-je, machinalement.

— Pas si sûr que cela, mon petit Willy, répondites-vous. Un mari est plus solidement appuyé sur le bras d'une femme aimée et aimante que sur un dot: qui vous prouve qu'il en est ainsi pour ces jeunes gens? Vous n'êtes pas encore à l'âge où l'on se fait du mariage une idée très exacte. Le romanesque n'a pas encore perdu ses droits. Or, sachez que pour



Pendant l'hiver rigoureux, pensez aux petits oiseaux !

ON DEMANDE

Jeune FILLE

pour aider au ménage et à l'occasion servir au café. Offre sous chiffres OF 8269 L à Orell Fussli-Annonces, Lausanne.

ON DEMANDE

de suite, pour ménage soigné, de la campagne, jeune

Bonne à tout faire

aimant les enfants. Faire offres avec prétentions de salaire à Mme Charles Versin, Arare, Genève.

ON DEMANDE

un chauffeur

connaissant camion BERN A, Diesel, 6 tonnes; nourri et logé. Faire offre avec prétentions sous chiffres OF 8268 L à Orell Fussli-Annonces, Lausanne.



Vous aimeriez vendre

votre gramophone ou votre aspirateur à poussière? Quelqu'un serait heureux de trouver l'un ou l'autre de ces objets à bon compte. Faites paraître une petite annonce dans votre journal.

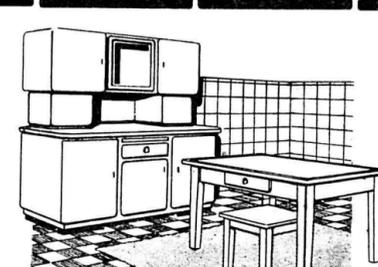
Confiez toutes vos annonces à « Publicitas »

FABRIQUE DE CERCUEILS

Agents des Pompes funèbres générales S. A. dans le canton du VALAIS :

Sion : Jules PASSERINI, tél. 2.13.62
St-Maurice : ALB. DIRAC, tél. 2.19
Monthey : CH. COTTET, tél. 60.03
Sierre : JOS. AMOS, tél. 51.016
Martigny : PHIL. ITEN, tél. 61.148
Saxon : GUST. MAYENCOURT
Montana : Paul TAPPAZ, tél. 5.22.28

Acheter est devenu un devoir national.



MEUBLES

de bon goût, simples et riches, accessibles à toutes les bourses. **Grand Choix.** PLUS DE 40 CHAMBRES MODELES.

Visitez nos grands magasins à l'Avenue de la Gare, à Brigue. Prix très avantageux

A. GERTSCHEN Fils FABRIQUE DE MEUBLES
Tél. 55 — Demandez nos prospectus et dessins. NATERS-BRIGUE

être viable, une union doit avoir pour base cette triologie : affection, confiance réciproque et compréhension. C'est là un axiome, une vérité éternelle que les bouleversements et toutes les révolutions ne peuvent ébranler.

« Je vous regardais comme si, tout à coup, je découvrais le monde. Vous veniez de définir magnifiquement mon propre idéal. Dans mon trouble, j'allais peut-être me trahir, mais Mrs Rudford venait vers nous. Après quelques mots échangés, glissant familièrement votre bras sous le sien, ainsi que vous le faites souvent, vous vous éloignâtes. Malgré votre insistance, je ne vous suivis pas. Je demeurai, là, en proie à une sensation étrange que, sur le moment, je n'analysai pas, mais dont, par la suite, je compris la cause. Sous le masque de Willy, je venais d'éprouver le premier symptôme d'un grand amour. J'étais jalouse! J'en voulais à Micheline de pouvoir être près de vous, alors que moi, prisonnière de mon travesti, je devais m'effacer. Ce sentiment je l'éprouvai à nouveau le jour de la matinée sportive, quand je vis près de vous Colette Archambault, et que j'appris par Jacques Sardenac qu'on la disait votre fiancée. Oh! darling! ce fut très désagréable...

Flossie avait achevé sa confession presque à voix basse, la tête appuyée sur l'épaule de son compagnon. Elle sentit l'étreinte de ses bras vigoureux, mais il demeura silencieux. Surprise, elle leva les yeux, cherchant les siens, et ce qu'elle vit la laissa stupéfaite. Dany, le joyeux Dany, pleurait.

Cette confiance imprévue et tant sollicitée éclairant d'un seul coup ce qui dans l'attitude de sa fiancée lui avait paru si singulier, le délivrait du carcan qui jusqu'alors paralysait la confiance à laquelle il aspirait. Maintenant, il était sûr : Flossie l'aimait vraiment. Mieux! elle l'avait devancé de loin, favorisée par une sérieuse handicap. Certitude de l'unisson de leurs deux âmes, plus absolue que tous les serments!

Et celle qui enveloppait en ce moment d'un geste protecteur, réalisait tous les points de l'élu, elle l'avait souhaitée : l'amie, la compagne, la collaboratrice.

Aussi, en cette minute émouvante, que seuls venaient troubler les discrètes harmonies de l'orchestre du bord, ne put-il prononcer que trois mots, les seuls synthétisant pour lui toutes les phases de son rêve merveilleux :

— Flossie! ma femme!

FIN